

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 29 mars 2016

16-30

Objet : Election d'un Vice-président suite à une démission

Le Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Champigny-sur-Marne, le 29 mars 2016 à 18h00, sous la présidence de Jacques JP MARTIN, Président.

PRESENTS :

- | | | |
|-----------------------------|---------------------------|------------------------------|
| - ADENOT Dominique | - CLODONG Nicolas | - LE BIDEAU Dominique |
| - ADOMO Caroline | - COCQ François | - LE GUILLOU Patrick |
| - AMAR Sophie | - DALLEAU Isabelle | - LEBEAU Pierre |
| - AVOGNON ZONON Clémence | - DELECROIX Pierre-Michel | - LIBERT-ALBANEL Charlotte |
| - BARNOYER Thierry | - DOSNE Olivier | - LOUVIGNÉ Robin |
| - BEAUDOUIN Patrick | - DRAI Carole | - MAFFRE-SABATIER Anne-Marie |
| - BEGAT Jean-Philippe | - DUVAUDIER Michel | - MARTIN Jacques J.P. |
| - BENISTI Jacques Alain | - FACCHINI Monique | - MEDINA Marc |
| - BENSOUSSAN Éric | - FAUTRE Christian | - OUDINET Michel |
| - BERRIOS Sylvain | - FENASSE Delphine | - PANNETIER Gilles |
| - BRETILLON Jean-Marie | - GAILHAC Benoît | - PARRAIN Mary France |
| - CADEDDU Jean-Luc | - GAILLARD René | - PASTERNAK Jean-Jacques |
| - CAILLEREZ Adrien | - GAUTRAIS Jean-Philippe | - PETTENI Henri |
| - CAMPOS BRETILLON Caroline | - GICQUEL Hervé | - PINEL Vincent |
| - CANALES Chantal | - GRESSIER Jean-Jacques | - RASETTI Christine |
| - CAPITANIO Olivier | - HERBERT Delphine | - SEMO Igor |
| - CARPENTIER Agnès | - HERBILLON Michel | - SPILBAUER Jean-Pierre |
| - CARTIGNY Pierre | - HOUDOT Florence | - TOLLARD Virginie |
| - CERCLEY Nicole | - JEANNE Laurent | - TRICOCHÉ Annie |
| - CHAMBRE MARTIN Brigitte | - KARACA Sengul | - VISCARDI Jacqueline |
| - CHARDIN Sylvie | - KENNEDY Marie | - VOGUET Jean-François |
| - CHAULIEU Stéphane | - LACHELACHE Nassim | - ZELIOLI Valérie |
| - CHETARD Catherine | - LAFON Laurent | |
| - CIPRIANO Philippe | - LAMBERT Gérard | |

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

- Madame TRIMBACH Pascale a donné pouvoir à Monsieur MEDINA Marc,
- Monsieur PIO Régis a donné pouvoir à Monsieur LACHELACHE Nassim,
- Madame CHABOT Sabine a donné pouvoir à BERRIOS Sylvain,
- Madame CROCHETON Florence a donné pouvoir à BEAUDOUIN Patrick,
- Monsieur ROESCH Germain a donné pouvoir à Madame CARPENTIER Agnès,
- Madame DE FONTAINE VIVE -CURTAZ Marie-Laure a donné pouvoir à CLODONG Nicolas,
- Monsieur GUIGNARD Jean-Jacques a donné pouvoir à Monsieur LAMBERT Gérard,
- Madame RYNINE Christine a donné pouvoir à Monsieur PASTERNAK Jean-Jacques,
- Monsieur PAVIE Alain a donné pouvoir à Madame CANALES Chantal,
- Madame MARTINEAU Pascale a donné pouvoir à Monsieur CADEDDU Jean-Luc,
- Monsieur CHARBONNEL Michèle a donné pouvoir à Monsieur CAPITANIO Olivier,
- Monsieur CAMBON Christian a donné pouvoir à Monsieur SEMO Igor,
- Madame ROYER Christel a donné pouvoir à Monsieur CARTIGNY Pierre,
- Monsieur RISPAL Yoann a donné pouvoir à Monsieur GAUTRAIS Jean-Philippe,
- Madame PRIMEVERT Catherine a donné pouvoir à Monsieur BARNOYER Thierry,
- Monsieur CARREZ Gilles a donné pouvoir à Madame HOUDOT Florence,
- Monsieur DEGRASSAT Alain a donné pouvoir à Monsieur MARTIN Jacques JP,
- Madame TRICOT-DEVERT Sylvie a donné pouvoir à Monsieur VOGUET Jean-François

Accusé de réception en préfecture
094-21940078-20160329-16-30-DE
Date de télétransmission : 04/04/2016
Date de réception préfecture : 04/04/2016

ABSENT NON REPRESENTE :

- Madame CAPORAL Chrysis

Soit 88 conseillers présents ou représentés,

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame CANALES Chantal

« Le Président du Conseil de territoire certifie que la convocation du Conseil de territoire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du siège du Conseil de territoire ParisEstMarne&Bois, conformément aux articles L.5211-11 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales »

Accusé de réception en préfecture
094-249400078-20160329-16-30-DE
Date de télétransmission : 04/04/2016
Date de réception préfecture : 04/04/2016

CONSEIL DE TERRITOIRE

SEANCE DU 29 MARS 2016

OBJET : Election d'un Vice-président suite à une démission

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-2 et L.5211-10,

VU le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial T 10 dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

VU la délibération n°16/02 en date du 15 janvier 2016 portant fixation du nombre de Vice-présidents,

VU la délibération n°16/03 en date du 15 janvier 2016 portant élection des Vice-Présidents du Conseil de Territoire,

CONSIDERANT que, par la délibération, susvisée, le nombre de Vice-présidents a été fixé à douze,

CONSIDERANT qu'une démission a été apportée au Président de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois,

- M. Bretillon (7^{ème} Vice-Président) ;

CONSIDERANT qu'il convient, dès lors, de procéder à l'élection d'un Vice-président ;

- Le 7^{ème} Vice-Président ;

CONSIDERANT que, si l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales renvoie aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints, aucune disposition ne prévoit que l'article L.2122-7-2 relatif à l'élection au scrutin de liste s'applique,

DELIBERE,

DECIDE de procéder à l'élection d'un Vice-président au scrutin uninominal :

- **Election du Septième Vice-président :**

Est candidate :

- Mme Caroline CAMPOS-BRETILLON

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

- Nombre de votants: 88

- A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés à L.66 du Code Electoral : 0

- Abstention : 5

- RESTE pour le nombre de suffrages exprimés : 83

Accusé de réception en préfecture 094-249400078-20160329-16-30-DE Date de télétransmission : 04/04/2016 Date de réception préfecture : 04/04/2016
--

- MAJORITE ABSOLUE : 42

A OBTENU :

- Mme CAMPOS-BRETILLON : 83 voix

Mme CAMPOS-BRETILLON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Septième Vice-Président.

Et a été immédiatement installée.

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa transmission ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun. Les réclamations contre les opérations électorales de la présente délibération doivent être déposées au plus tard à 18 heures, le cinquième jour qui suit l'élection à la Sous-préfecture ou à la Préfecture ou au Tribunal Administratif de Melun.

Et ont les membres présents signés après lecture,

Le Président,



Jacques JP MARTIN

Accusé de réception en préfecture
094-249400078-20160329-16-30-DE
Date de télétransmission : 04/04/2016
Date de réception préfecture : 04/04/2016